

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 22 JUILLET 2026

Présents : M. MOUTET, maire-président, Mme LOISON, M. LAPLACE, Mme COUDROY, M. CLEMENCEAU, Mme DARRIEUTORT, M. LARTIGUE, Mmes PERES, DOMBLIDES, adjoints, MM. MELIANDE, CHALARON, Mmes NARIOO, CAZALIS, LABARERE, M. GORMAND, Mmes LABAISSE, CORIC, DESTAINVILLE, MM. FONS, VICARD, BESSAUD, Mme ROUX, M. MORNAY, Mmes CARREZ, LAMAZERE DESTUGUES, MM. CRESSON, DELTEIL, BERGES, LAGAHE.

Absents avec pouvoir : MM. PERRIN (pouvoir à Mme LABARERE), PEDEDAUT (pouvoir à M. MELIANDE), POLLE (pouvoir à Mme COUDROY), Mme PIT (pouvoir à Mme LAMAZERE DESTUGUES)

Secrétaire de séance : Mme LOISON

26 – 133 - CONVENTION RELATIVE À LA TENUE D'UN CONCERT DANS UN BÂTIMENT COMMUNAL

Rapport présenté par Madame NARIOO, conseillère municipale :

L'association « Bossa Flor » propose le mercredi 5 août 2026 la tenue d'un concert au Pati (cour de la Maison Jeanne d'Albret), dans le cadre du Festival « Brésil en Béarn » qu'elle organise cet été dans différentes villes du département.

Considérant que la commune est propriétaire du site et que le Musée Jeanne d'Albret est son locataire par convention triennale avec une mise à disposition dudit site pour son activité, il convient d'établir une convention relative à la tenue de ce concert.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve la convention ci-jointe entre la commune d'Orthez, l'association « Bossa Flor Music » et l'association « Musée Jeanne d'Albret, histoire du protestantisme Béarnais »,
- autorise Monsieur le Maire à la signer.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 22 juillet 2026
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**


Benjamin MOUTET
Maire d'Orthez

Publiée le

